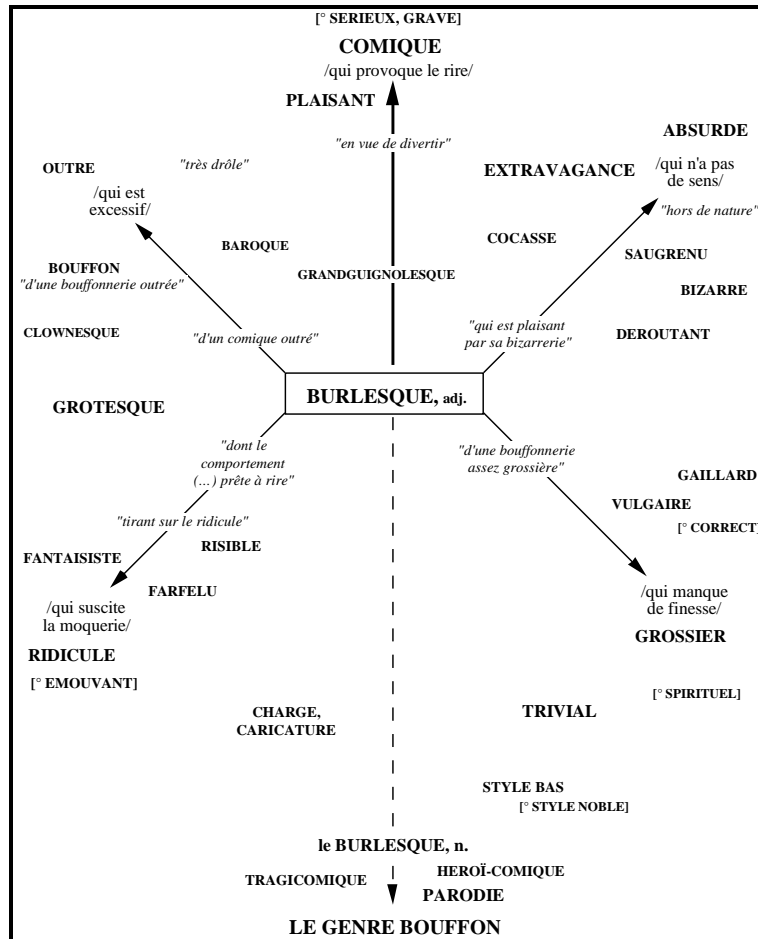


# Le mot *burlesque* dans les dictionnaires de langue contemporains

*Poétiques du burlesque*, coord. Dominique Bertrand, actes du colloque international du Centre de Recherches sur les Littératures Modernes et Contemporaines, Université B. Pascal, Clermont-Ferrand, 1996. Paris : Champion



Les dictionnaires de langue rassemblent plusieurs dizaines de vocables liés aux mots-clés *comique* ou *humour*. Dans ce réseau lexical si fourni, quelle place occupe le mot "burlesque"?

Car le dictionnaire est un passage obligé pour tous les commencements. C'est bien par les mots que nous entrons dans une recherche : tout étudiant qui s'interroge pour la première fois sur une catégorie du comique, comme le *burlesque*, commence par ouvrir un dictionnaire.

La présente étude se situe exactement à ce point-là. Que disent les dictionnaires contemporains sur le mot<sup>1</sup> *burlesque* ? Leurs définitions s'accordent-elles ? Enfin, quels rapports peut-on établir entre les acceptions actuelles du mot *burlesque* et sa définition encyclopédique et historique ?

## Dictionnaire / encyclopédie

Il est important de bien marquer d'emblée les limites d'une telle démarche. Il est clair que les dictionnaires de langue peuvent nous informer sur le mot, sur son histoire et sur ses emplois, — et encore cette description reste-elle lacunaire. Les dictionnaires de langue ne nous informent pas sur le *référént* d'un mot, c'est-à-dire sur la réalité ou le concept qu'il désigne. Cette information-là, il faut la chercher dans les encyclopédies, qui elles-mêmes ne sont qu'une synthèse des informations scientifiques sur la réalité ou le concept.

Le rôle des dictionnaires de langue est de nous informer sur les usages des mots. Ils révèlent qu'un mot comme *burlesque*, après avoir été utilisé dans un cadre historique précis, avec un sens particulier, a servi à d'autres emplois, prenant de nouvelles valeurs sémantiques. Il s'est inséré dans un vocabulaire, et c'est au sein de ce réseau lexical local qu'il convient désormais de le situer, indépendamment de ses valeurs originelles.

Le mot burlesque a ainsi hérité de sa propre histoire un ensemble de propriétés sémantiques désormais indépendantes de son domaine de référence initial. Pour rendre compte de cette autonomie sémantique, la définition doit s'écarter de la seule approche encyclopédique pour devenir approche lexicologique. C'est la principale fonction des dictionnaires "de langue" que de rendre compte des possibilités d'usage du mot en dehors de la seule activité référentielle.

Bien entendu, l'encyclopédie n'est pas absente du dictionnaire de langue. Dans le cas du mot *burlesque*, une partie de l'article est consacrée au sens historique du mot. Mais la fonction des dictionnaires de langue n'est pas, contrairement à une opinion répandue, d'ajuster au mieux les mots et les choses. Elle est d'ajuster les mots avec les mots. Le dictionnaire ne comporte qu'accessoirement des informations sur les choses, et principalement des informations sur les mots. Car il est une aide à la pratique du discours. Les dictionnaires de langue à la fois suppléent notre mémoire lexicale, et l'enrichissent.

### Fondements théoriques de la présente étude

Cependant, selon les lexicologues, la finalité pratique et didactique des dictionnaires exclut qu'ils puissent être des descriptions scientifiques du "contenu" sémantique des mots : le dictionnaire est un objet hétérogène et empirique, dont la méthodologie et la terminologie sont problématiques<sup>2</sup>. Les lexicographes leur répondent que la lexicologie est encore loin de pouvoir écrire des dictionnaires "scientifiques"... à supposer que cela soit tout simplement possible. Les dictionnaires sont discutables, mais ils existent et sont utilisés<sup>3</sup>. S'ils "ne sauraient dire le vrai sur le langage", au moins sont-ils les seules descriptions empiriques du lexique dont nous disposons<sup>4</sup>.

Tels quels, à quoi peuvent-ils nous être utiles ?

Les relations de la description lexicographique et de la description sémantique posent des problèmes difficiles. On posera à titre provisoire que les propriétés sémantiques d'une unité lexicale peuvent être matérialisées sous la forme des *relations qu'elle entretient avec d'autres unités lexicales*. C'est par ces *relations* que se définissent les contraintes qui pèsent sur ses usages, et c'est en interprétant ces *relations* que l'on peut éventuellement accéder au niveau sémantique<sup>5</sup>. Certaines de ces relations entre les mots sont bien connues, et les dictionnaires en font un large usage : la relation de *synonymie*, par exemple, ou celle d'*antonymie*. Mais on peut aussi concevoir d'autres types de relations établies par le discours lexicographique : par exemple celle que le mot-entrée entretient avec les termes des *exemples*. La *définition* elle-même est d'abord la mise en relation du mot à définir avec d'autres<sup>6</sup>.

On considèrera en outre que ces relations sont relativement stabilisées dans le lexique du français contemporain. Car pour qu'il y ait intercompréhension au sein d'une communauté linguistique, il faut que les

relations entre les mots soient suffisamment connues de tous les locuteurs susceptibles de les utiliser. C'est la fonction des dictionnaires que de chercher à identifier les relations les plus stables et à les présenter de la manière la plus pratique.

C'est pour être guidé dans le réseau lexical que l'on fait appel aux dictionnaires. On pourrait étendre l'image à l'activité intellectuelle : sur un certain plan, qu'est-ce que définir un mot, sinon établir les liens qui nous manquent entre ce mot inconnu et ceux que nous estimons connaître ? Sur un certain plan, réfléchir, raisonner, comparer... c'est parcourir des portions de ce réseau lexical ou établir des liens méthodiques d'un mot à l'autre. Et lorsqu'il y a débat, n'est-ce pas d'une certaine manière qu'il y a désaccord sur la configuration à donner à tel ou tel secteur de ce même réseau lexical ?

Sans perdre de vue les limites théoriques de la présente démarche, nous nous proposons de regarder de plus près comment est décrit le *réseau lexical* autour du mot *burlesque*, en postulant que la structure de ce réseau manifeste empiriquement les propriétés des unités qui le constituent.

### **Les composantes de la définition lexicographique de *burlesque***

#### **Démarche**

Les principaux dictionnaires de langue contemporains ont été dépouillés :

- Le *Grand Larousse de la langue française* en 7 volumes (abréviation : G.L.F.), le *Lexis-Dictionnaire de la langue française*, en un volume, aux éditions Larousse;
- Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, appelé usuellement "grand Robert" (rééd. 1983 en 9 vol.; abréviation

*GdRob*), et sa version en un volume *Le Petit Robert 1* (abr. *Rob1*), aux éditions Robert;

- le *Trésor de la langue française* (1990) (abr. *T.L.F.*);
- le *Dictionnaire de l'Académie Française*, 8e éd. 1935 (abr. *Acad.*).

Ont été aussi utilisés surtout deux dictionnaires de synonymes, Robert : *Dictionnaire des synonymes et contraires* (1992, abr. *SynRob*) et Larousse : *Nouveau dictionnaires des synonymes* (1992, abr. *SynLar*)<sup>7</sup>.

La perspective adoptée est prioritairement synchronique; l'approche historique a été faite partiellement, à titre comparatif. Ont été dépouillés dans ce but les dictionnaires de Richelet (1680), de Furetière (1690), de Féraud (1787), et de Littré (1889).

Après avoir relevé les principaux termes apparaissant dans les articles, je me suis efforcé de tracer une sorte de carte du réseau lexical autour du mot *burlesque*. A partir de là, une interprétation sémantique de cette carte lexicale est proposée à titre d'hypothèse.

#### **Trait générique : /'qui provoque le rire'/. Le lien avec *comique*.**

Nous commencerons par la relation la plus systématiquement signalée dans les dictionnaires consultés : c'est la relation établie entre le mot *burlesque* et le mot *comique* : "d'un comique extravagant" (*Rob1*, *GdRob*), "d'une extravagance comique" (*Lexis*); "d'un comique outré" (*G.L.F.*). On pourrait considérer que le mouvement de circulation dans le lexique ainsi commencé ne pourrait s'arrêter là : *comique* à son tour est défini par renvoi à d'autres mots, et ainsi de suite. C'est vrai sur le plan théorique, mais sur le plan empirique, le mouvement s'arrête dès que l'utilisateur du dictionnaire estime être arrivé à un mot qu'il connaît. Nous considérerons arbitrairement que le contenu sémantique du mot *comique* est défini, et qu'il peut être noté par une périphrase comme celle-ci : /'qui provoque le rire'/<sup>8</sup>.

Cette périphrase exprime le contenu sémantique commun à tous les mots qui dénomment les sous-catégories du comique. Cette composante minimale est un “trait sémantique” ou “sème”<sup>9</sup>, et on n’oubliera pas qu’elle est définie avant tout par une *relation* entre deux mots : ici, une relation d’inclusion entre deux contenus sémantiques : celui du mot comique (terme générique) et celui du mot burlesque (terme spécifique).

Passer par le niveau sémantique permet de retrouver le même lien fondamental avec d’autres termes qui apparaissent dans les définitions : “en vue de divertir” (*T.L.F.*) “porte au rire” (*T.L.F.*) “ce qui est plaisant” (*Acad.*). On peut considérer ces expressions comme des périphrases du mot *comique*.

Cependant, la relation avec *comique* n’épuise pas le contenu sémantique de *burlesque*. Si celui-ci désigne une espèce de comique, c’est qu’il permet de caractériser cette espèce : son signifié est plus différencié que celui de *comique*. Il existe au moins un trait sémantique supplémentaire. En outre, *burlesque* n’est pas la seule espèce de *comique*; il se différencie d’autres termes subordonnés à *comique*. En théorie, il existe au moins un trait sémantique pour chacun des termes qui est en concurrence avec *burlesque*<sup>10</sup>. Quels traits différentiels sont identifiés par les dictionnaires consultés ?

Les dictionnaires ne procèdent que partiellement à cette analyse; ils ne retiennent que quelques traits, selon des procédures qui n’ont pas la rigueur d’une analyse sémantique théorique. On peut seulement supposer que les traits retenus sont ceux que les auteurs perçoivent comme les plus saillants : en pratique, seuls quelques traits caractéristiques seraient effectivement utilisés par les locuteurs.

### **Trait spécifique : /’excès’/**

La seule référence à la catégorie générale *comique* ne suffit donc pas à définir *burlesque* : justement, choisir ce mot c’est sélectionner des valeurs particulières. La comparaison des définitions permet de faire apparaître une différence de degré d’intensité : ce qui est *burlesque* est intensément comique. On peut même ajouter que *burlesque* note le caractère excessif de l’effet comique : est *burlesque* ce qui dépasse les bornes du comique même.

Ceci peut être observé par le choix de morphèmes évoquant la notion de dépassement d’une limite ou de position extrême sur une échelle quantitative : “*tout-à-fait* ridicule et absurde” (*GdRob.*) *extra-* (*extravagance*, *Rob1* et *GdRob*, *Lexis*, *T.L.F.*, *G.L.F.* : “*Par extens.* Ce qui est d’un comique extravagant : *Cet incident tient du burlesque*”); *outré* (*GdRob*, *G.L.F.*, *Acad.*); *hors de nature* (*Acad.*).

Nous retiendrons le trait /’excès’/ comme trait spécifique du signifié de *burlesque*. La combinaison /’qui provoque le rire’/+’excès’/ correspond à la glose d’un dictionnaire scolaire comme *Junior Bordas* : “très drôle, un peu fou” ou à celle de Littré : “qui provoque le rire par une sorte de charge, de caricature”.

La possibilité de quantifier intuitivement les événements comiques est confirmée par les approches psychologiques de l’humour : on a pu mettre en évidence que le degré d’intensité de la réaction humoristique (de l’amusement au fou-rire) était liée, entre autres, au degré d’incongruité du stimulus, c’est-à-dire au degré de décalage entre les anticipations perceptives et les perceptions réelles (Forabosco 1992). Par ailleurs, dans les commentaires d’évaluation de l’expérience comique, la notion d’intensité joue un rôle important; elle est souvent exprimée par des comparatifs : “c’est très drôle”/“ce n’est pas très amusant”, etc.

Ce trait /'excès'/ est partagé par les synonymes proposés pour *burlesque* : le plus fréquemment cité est *bouffon* ("qui développe des idées extravagantes à l'aide d'expressions bouffonnes", *T.L.F.*), *bouffonnerie* ("qui est d'une bouffonnerie outrée", *Acad.*). Ce même trait se trouve dans la définition de *grotesque*.

### **Trait spécifique : /'qui n'a pas de sens, absurde'/**

Certains dictionnaires établissent une relation entre le mot *burlesque* et le mot *absurde*. On pourrait y voir une expression du trait /'excès'/ poussé à la limite : "tout à fait absurde" (*Rob1*). Ce sème /'qui n'a pas de sens, absurde'/ apparaît aussi dans la relation établie avec *extravagant*, comme une valeur-limite du sème /'excès'/ . Pour le *Dictionnaire de l'Académie*, cet excès conduit le burlesque hors des limites de la Nature, donc du raisonnable : " qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature". D'où, la présence, dans les séries synonymiques proposées à partir de *burlesque*, de termes comme *loufoque* (dérivé de *fou*), ou *abracadabrant*.

Là encore, je proposerai d'éclairer cette observation sémantique en évoquant une notion centrale dans les théories psychologiques et esthétiques du comique : celle d'*incongruité comique*. La réaction comique (sur toute l'échelle de ses variantes, de l'amusement au rire), serait provoquée par un contraste brutal et rapide entre les attentes perceptives et la perception elle-même. On attendrait quelque chose qui soit conforme à des habitudes anticipatives, et viendrait quelque chose d'absolument inattendu, qui ne fait pas sens selon nos prévisions : "extravagant et déroutant" (*Rob1*).

L'absurde semble donc au cœur de ce modèle explicatif du comique, qui est très ancien<sup>11</sup>. Le comique commencerait par une subite mobilisation de l'intellect et de l'affectivité, suivie d'une déception sans

signification mais sans conséquence pour le rieur. A une brusque tension succéderait donc immédiatement une détente, tout aussi brutale que fut la tension, et la réaction comique résulterait de cette succession rapide d'une tension et d'une détente<sup>12</sup>.

On pourrait donc noter, dans la mise en évidence du sème /'absurde'/, que les mots du réseau lexical du comique reflètent une théorie spontanée du mécanisme psychologique de la réaction comique. Parmi les catégories de comique, le burlesque serait celle qui serait caractérisée plus spécialement par un degré maximal d'intensité.

Il est intéressant de noter que les psychologues ajoutent que la perception d'une étrangeté n'est pas une condition suffisante pour le comique. La perception soudaine de l'absurde, en effet, peut aussi amener des réactions qui n'ont rien de plaisantes, bien au contraire. D'où le risque de voir un comique excessif produire des réactions négatives comme l'étonnement, la peur ou l'agressivité. Le comique excessif ne serait pas toujours comique<sup>13</sup>. Or, le lexique enregistre cette ambivalence potentielle du comique, sous la forme de l'association qui est faite entre le mot *burlesque* et le mot *bizarre* : "qui est plaisant par sa bizarrerie. *Chanson, projet burlesque* (*Acad.*). Le mot *bizarre* se trouve être à l'intersection de deux séries associatives, comme on peut en juger à partir des définitions et des dictionnaires de synonymes : il est lié au comique /'qui provoque le rire'/ mais tout autant à l'inquiétant /'qui provoque la peur'/ (*SynLar.*).

### **Trait spécifique : /'grossièreté'/**

Si le sème /'excès'/ semble être explicité par la plupart des définitions, il en est un autre qui apparaît moins fréquemment de manière explicite, mais qui semble justifier certaines associations synonymiques : il s'agit d'un trait sémantique signalé par l'utilisation du mot *grossier* dans les définitions.

*G.L.F.* : “Le genre, le style burlesque, genre littéraire dans lequel le sujet, sérieux ou élevé, est traité d’une manière plaisante, parfois grossière, souvent parodique”;

*T.L.F.* : “Langage, comportement burlesque. Dont la bouffonnerie assez grossière porte au rire ou à la moquerie”.

Toutefois, le mot *grossier* peut être interprété au moins de deux manières<sup>14</sup> :

- D’une part, il exprime un jugement de valeur sur la qualité technique d’un procédé ou d’un produit : est grossier ce qui est de qualité inférieure (*ajuster grossièrement, une étoffe grossière*). Dans cette acception, *burlesque* signifierait /d’un comique aux procédés rudimentaires, de qualité inférieure’/; le choix du qualificatif *burlesque* impliquerait un jugement sur les procédés utilisés ou sur les mécanismes en jeu. Les ressources de notre réseau lexical permettraient d’opposer un comique subtil, fin, ingénieux et difficile, et à l’autre bout d’une échelle virtuelle, un comique grossier, épais, aux grosses ficelles, plus facile à obtenir mais moins estimable. Il y aurait deux positions extrêmes sur l’échelle : le *burlesque*, à une extrémité, et le *spirituel*, à l’autre extrémité.

- D’autre part, *grossier* peut exprimer un jugement de valeur social : *grossier* en ce sens s’oppose à *distingué* (*un grossier personnage, une parole grossière, un geste grossier*). On se place alors sur une autre échelle, qui mesure le degré de conformité à une norme sociale des comportements : ce qu’on appelle la politesse.

Les deux acceptions de *grossier* ne sont donc pas exclusives l’une de l’autre. Le lien entre les deux acceptions est métaphorique. Nous reviendrons plus loin sur la grossièreté sociale. Quant à la première valeur de *grossier*, qui renvoie à une évaluation technique de procédés mis en

œuvre pour produire la réaction comique, elle se justifie sans doute par les origines historiques du mot.

Il semble bien, en effet, que le burlesque ait été condamné pour la grossièreté de ses procédés. Furetière l’exprime très clairement : “Les vers *burlesques* en François n’ont pas régné long-temps, à cause qu’on y a introduit trop de licence, tant dans le sujet que dans les vers, & trop de ridicules plaisanteries. On appelle aussi en prose le stile *burlesque*, celui où on employe des mots qui se disent par pure plaisanterie, & qu’on ne souffre point dans le sérieux.” Comique trop facile, donc, condamnable parce qu’il est trop relâché techniquement, et par conséquent parce qu’il est indigne d’un honnête homme.

Cette opposition grossièreté/finesse est une des structures du réseau lexico-sémantique du comique : voir les oppositions *farce/comédie, comique/spirituel, blague/mot d’esprit, histoire drôle/anecdote*, etc.

### **Trait spécifique : /ridicule’/. La dimension axiologique.**

Une autre dimension sémantique du contenu de *burlesque* est révélée par l’association avec *ridicule*. Les descriptions du mot *ridicule* révèlent une nébuleuse sémantique, dont on peut essayer de dégager quelques traits. Est ridicule ce qui produit un rire de désapprobation, un rire qui exprime une dévalorisation. Si le contenu de *burlesque* contient potentiellement le trait /ridicule’/, cela signifierait que le choix du terme *burlesque* peut impliquer un jugement dépréciatif, en référence à une norme axiologique.

C’est ainsi que dans le réseau lexical du comique, s’opère une séparation entre les mots qui évoquent un comique volontaire, calculé et ajusté, produit de l’ingéniosité et de la finesse, et un comique involontaire, produit de l’insuffisance ou de l’erreur. Les dictionnaires relèvent que *burlesque* peut signifier /qui provoque le rire involontairement, par une

conduite ou une présentation qui est jugée négativement/ : c'est le sens même de *ridicule*.

- *GdRob.* : "V. **ridicule**. *Tout cela est burlesque ! Une mine, un accoutrement burlesque.*"

- *Lexis* : "*Des idées burlesques, irréalisables, inattendues.* (syn. RIDICULE, fam. FARFELU).

- *G.L.F.* : a) *Personne, costume burlesque*. Dont l'aspect fantaisiste et souvent ridicule contraste avec la condition ou l'environnement social de l'individu. b) *Langage, comportement burlesque*. Dont la bouffonnerie assez grossière porte au rire ou à la moquerie.

La différence entre *burlesque* et *ridicule* proprement dit est du même ordre que celle qui oppose *burlesque* et *comique* : ce serait une différence d'intensité. Les définitions la marquent en utilisant un comparatif :

- *Rob.1* : Par ext. Tout à fait ridicule et absurde. *Quelle idée burlesque !*"

- *SynLar.* : Evoque un rire un peu grinçant, critique : **risible** ???**bouffon, burlesque** ? RIDICULE.

Le trait /'dépréciatif'/ inhérent au contenu de *burlesque* est révélé, par ailleurs, par les associations avec un mot comme *trivial* (*G.L.F.* : "qui est d'un comique outré et souvent trivial"). On peut aussi constater que d'autres termes venus du domaine de l'esthétique ont connu une évolution sémantique identique, au cours de laquelle le trait /'dépréciatif'/ est apparu et a été renforcé : il s'agit des mots *grotesque* et *bouffon*. Mais la propriété est moins marquée dans le cas de *burlesque* : la valeur d'insulte de l'expression "c'est grotesque" est quasiment lexicalisée, ce qui n'est pas le cas pour *burlesque*. Un dictionnaire de synonymes (*SynLar*) oppose ainsi deux axes sémantiques dans le réseau du comique : /'qui évoque un rire plein de franche gaieté'/ et /'qui évoque un rire un peu grinçant, critique'/.

Dans cette seconde acception, *comique* est associé à *risible*, dont *bouffon* et *burlesque* sont donnés comme des synonymes intensifs.

On ne verra sans doute pas de difficulté à expliquer cette évolution du mot *burlesque* par l'histoire même du domaine où le terme est apparu. Les encyclopédies expliquent que le genre burlesque, après une période brève de succès, aurait rapidement dégénéré : " 'la fureur du burlesque' (Pellisson) tombe aussi brusquement qu'elle avait éclaté : c'est d'une mode déjà morte que Boileau délivrera la poésie française dans son Art poétique" (Adam 1985).

Cette valeur dépréciative semble toujours attachée, aux formes esthétiques que désigne aujourd'hui le mot *burlesque* : je pense à un certain cinéma populaire.

### Les contraintes syntaxiques de l'usage de *burlesque*

Nous avons jusqu'à présent uniquement considéré les relations établis par les dictionnaires sur l'axe paradigmatique : les liens que nous avons détaillés ne concernent que des mots qui ne sont pas présents dans l'énoncé où apparaît le terme *burlesque*. On considère seulement que la valeur de ce mot dépend des relations implicites qu'il entretient avec ces termes absents.

Or, le discours lexicographique donne aussi des renseignements sur l'axe syntagmatique, c'est-à-dire sur les contextes où le mot *burlesque* est susceptible d'apparaître. C'est en effet une de ses fonctions que de signaler dans quelles constructions peut entrer un mot, et quelles constructions lui sont interdites. Ces contraintes de distribution conditionnent l'analyse sémantique proprement dite.

Les exemples cités par les dictionnaires sont à cet égard révélateurs. Une part des contextes cités correspondent à la définition encyclopédique du *burlesque* : c'est un adjectif qui qualifie d'abord des

œuvres particulières (“vers burlesques” [*Furetière, Acad.*]; “poème burlesque” [*Acad.*]), puis une catégorie esthétique (“le genre burlesque” [*Rob1, GdRob, G.L.F., T.L.F., Acad.*] ou plus abstraitement encore un style (“le style burlesque” [*Rob.1, GdRob., G.L.F., Acad.*])). *T.L.F.* note l’extension du mot à des domaines esthétiques variés, jusqu’à la danse (*ballet burlesque*) et la musique (*symphonie burlesque*). Aujourd’hui, le burlesque ne renvoie plus désormais à un genre de poésie bouffonne. Il faut revenir à l’encyclopédie qui explique que le terme, passé aux Etats-Unis, a servi d’abord à désigner une sorte de music-hall, puis une sorte de cinéma.

Certains contextes sélectionnent les valeurs appréciatives attachées au mot : le burlesque est alors un comique inventif et énergique : “invention burlesque” (*GdRob, T.L.F.*), “divertissement, imagination burlesque” (*T.L.F.*).

D’autres contextes semblent sélectionner les valeurs dépréciatives : c’est dans ces contextes qu’est indiquée la synonymie avec *grotesque* ou *ridicule* : “un récit burlesque” (*G.L.F.*), “une histoire burlesque”, “une scène burlesque” (*GdRob*), un “personnage” (“individu, personne burlesque”, *G.L.F.* et *T.L.F.*). Quelques attributs caractéristiques du personnage : sa tenue (“un accoutrement burlesque” (*Rob1, GdRob, Lexis, Acad.*)), “costume burlesque” (*T.L.F.*), son langage, son comportement (*T.L.F.*), sa physionomie (“mine burlesque”, *GdRob, Acad.*).

Les acceptions les plus abstraites deviennent clairement des appréciatifs où dominent les traits sémantiques négatifs : “tout cela est burlesque” (*GdRob*), “cette aventure a quelque chose de burlesque” (*Acad.*). Le substantif s’emploie comme appréciatif de valeur très générale : “cet incident tient du burlesque” (*G.L.F.*), “le burlesque de la situation” (*T.L.F.*).

## **Conclusion**

On peut avoir une idée sommaire mais significative de l’importance d’une unité dans un réseau lexical en observant si elle est utilisée par les dictionnaires pour en définir d’autres. Le mot *burlesque*, de ce point de vue, a une importance périphérique : il apparaît seulement associé à ses synonymes proches. Il sert peu pour définir d’autres termes. Cela signale un degré supérieur de spécificité.

Ses traits sémantiques n’ont pas été bouleversés depuis son entrée dans les dictionnaires : ils se sont seulement pour une part précisés et généralisés. La comparaison des dictionnaires que nous avons utilisés montre une grande cohérence, qui n’est pas seulement due au démarquage. Des démarches lexicographiques indépendantes et parfois concurrentes sur le plan théorique (Académie, équipe éditoriale du Robert, équipe Larousse, équipe du *T.L.F.*..) dégagent finalement les mêmes traits sémantiques pour le mot *burlesque* dans ses usages contemporains.

Le mot *burlesque* possède aujourd’hui un champ sémantique structuré et diversifié, signe de sa vitalité lexicale. *Burlesque* n’est pas un terme en voie de disparition : il conserve toujours ses emplois spécialisés en esthétique, poétique et stylistique (même si ces emplois sont loin de référer à une définition arrêtée... voir les débats du présent colloque!). Mais aujourd’hui il appartient désormais au vocabulaire général, où il désigne une catégorie du comique. *Burlesque* qualifie un comique de l’excès comique, dont l’outrance l’amène aux limites du *non-sense*, là où paradoxalement il risque de ne plus amuser. Certains emplois privilégient ces valeurs dépréciatives, qui font de *burlesque* un synonyme intensif de *ridicule*; et il garde (sans doute de l’histoire esthétique) un lien fort avec *grossier*, dans les diverses acceptions de ce dernier terme. Pourtant ses usages dépréciatifs sont moins lexicalisés que ceux de *grotesque* ou *bouffon*. Ambivalence donc du mot *burlesque*, mais inclinée vers



l'indulgence : il porte ainsi témoignage, dans le vocabulaire d'aujourd'hui, de l'entreprise de ses premiers utilisateurs, iconoclastes admirateurs, érudits rigolards. Tout l'esprit d'une époque...

---

## NOTES

<sup>1</sup> Nous employons le terme *mot* de préférence à tout terme savant. Mais il doit être rappelé que ce terme n'est pas employé dans son sens trivial, fortement ambigu, mais comme équivalent de *lexème*, concept défini par une théorie lexicologique. Sur ce point, voir Picoche 1992 pp.21-23.

<sup>2</sup> "Nous avons parlé d'*approche* lexicographique, plutôt que de *méthode*, parce que la lexicographie utilise plusieurs méthodes, dont aucune n'a été totalement explicitée. L'indifférence que montre la lexicographie envers sa propre méthodologie est étonnante" Weinrich 1970 p. 70.

<sup>3</sup> Le dictionnaire est "un modèle partiel, et partiellement scientifique (le caractère partiel de la scientification étant plutôt lié à la nature idéologique du projet qu'à l'infirmité de l'exécution) de ce qu'il est convenu d'appeler la sémantique des unités de la langue", Delessalle & Rey 1979, p.26.

<sup>4</sup> "Même dans sa forme scientifique, le métalangage en langue naturelle ne saurait dire le vrai sur le langage, comme en témoigne la diversité des théories linguistiques et les discussions qu'elles suscitent" (Rey-Debove 1978, p.16).

<sup>5</sup> Rastier 1991 : "un mot ne peut être défini isolément, par rapport à ce qu'il désigne. Il doit l'être relativement à d'autres mots", pp. 104 sq.

<sup>6</sup> Même si les mots de la définition appartiennent en fait à un métalangage où ils ne fonctionnent pas tout à fait comme dans la langue naturelle. Sur ces problèmes, voir Rey-Debove 1978.

---

<sup>7</sup> D'autres dictionnaires usuels ont été écartés, quand ils ne faisaient que démarquer un ouvrage existant. C'est le cas du *Dictionnaire du français*, Hachette (1987), reprenant mot pour mot la définition du *Dictionnaire de l'Académie*.

<sup>8</sup> Nous utilisons une notation conventionnelle du contenu sémantique : "le sème doit se dire avec autant de mots de la langue naturelle qu'il faut pour bien mettre en relief le trait distinctif relatif à l'ensemble considéré. La dénomination du sème est un *discours périphrastique à vocation métalinguistique (ad hoc)*" (Pottier 1980, p.26). Voir aussi Rastier 1987, pp.36-37.

La notation en italiques désigne le *signe* (signifiant et signifié), les barres obliques encadrent la périphrase utilisée pour nommer un trait sémantique, ou encore une combinaison de traits (tout ou partie d'un signifié). Les termes de la *définition* elle-même et les *renvois* (synonymes ou antonymes, etc.), voire les mots apparaissant dans les *exemples*, sont mis volontairement sur le même plan, car il nous semble que définitions, exemples et renvois participent tous du même projet définitionnel.

<sup>9</sup> Nous employons indifféremment *sème* et *trait sémantique* pour désigner de manière simple l'objet de l'analyse sémantique des signifiés. Ce concept pose de redoutables problèmes théoriques, pour lesquels je renvoie à l'approche de François Rastier (1987 & 1991) auquel j'emprunte sa définition *différentielle* du sème : "élément d'un sémème [signifié d'un morphème] défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle entre sémèmes". Cette définition doit écarter toute conception réificatrice du signifié comme une "substance", ce qui malheureusement est favorisé par

l'usage de la métaphore du "contenu". Il n'y a de sens que dans une relation de signe à signe; le "contenu" d'un mot n'est pas "contenu en lui", mais est produit par les possibilités qu'offre la langue de parcourir à partir de lui tel ou tel secteur du système lexical, dans une situation discursive précise. Une partie de ces possibilités sont relativement stables parce qu'elles sont codifiées : un dictionnaire n'est autre qu'une représentation provisoire et partielle (à des fins pratiques) de cet encodage. Par conséquent, le dictionnaire ne définit pas des mots isolés, mais des secteurs du réseau lexical au sein desquels les valeurs sémantiques sont interdéfinies.

<sup>10</sup> Le réseau sémantique local où se définissent les traits sémantiques constitue ce que F. Rastier appelle un *taxème* (1991).

<sup>11</sup> Kant : *Critique du jugement*, 1790; Schopenhauer : *Le Monde comme volonté et représentation*, 1819.

<sup>12</sup> Pour une synthèse des modèles psychologiques du comique, voir Goldstein J. H. & Mc Ghee P. (eds.), 1983.

<sup>13</sup> C'est ainsi que les enfants ou certains adultes perçoivent des effets comiques comme effrayants ou agressifs : voir Bariaud 1983 et Aimard 1988.

<sup>14</sup> On touche là bien sûr à une limite du métalangage lexicographique, souvent dénoncée par les lexicologues dont les exigences théoriques sont plus strictes.